

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, le onze mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAÏN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacqueline DOTTAÏN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC.

Absent excusé : M.FABAREZ

Absents : Mmes Françoise DUPUY, Pascale QUIE, Christine CAMP, Corinne AUBIC.

Monsieur Claude BERNIARD est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE :

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2013 (n° 2014-03/2) :

Monsieur PUJOL entame la présentation du Compte Administratif 2013 qui est la synthèse de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2013.

Les résultats sont les suivants :

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DÉPENSES

- 011- CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	295745,03 €
- 012 – CHARGES DE PERSONNEL	484042,49 €
- 65 – AUTRES CHARGES	112967,15 €
- 66 – CHARGES FINANCIERES	27248,86 €
- 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	347,57 €

TOTAL **920351,07 €**

B – RECETTES

- 70 – PRODUITS DES SERVICES	72 386,45€
- 73 – IMPOTS ET TAXES	720 227,80 €
- 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	254 432,00 €
- 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 354,96 €
- 013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	39 756,55 €

- 76 – PRODUITS FINANCIERS	15,28 €
- 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2950,32 €
- 042 – Travaux en régie	3691,46 €

Total de l'exercice	1 133 814,82 €
- 002 - EXCÉDENT REPORTÉ	117 067,73 €

Total Général	1 250 882,55 €

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DÉPENSES

- 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	36 197,93 €
- 20 – FRAIS D'ÉTUDES, DOC. URBANISME	10 768,13 €
- 21 – TRAVAUX, ACHAT DE MATÉRIEL	24 202,13 €
- OPÉRATIONS EN COURS	283 284,07 €
- 040 -21311 – TRAVUX EN RÉGIE	3691,46 €

Total de l'exercice	323 173,46 €
001 - Déficit d'investissement reporté	271 404,30 €
TOTAL GENERAL	594 577,76 €

B - RECETTES

- 10 – DOTATIONS/DIVERS	70 737,25 €
- 13 – SUBVENTIONS RECUES	279 927,46 €
- 1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	200 000,00 €

Total de l'exercice	550 664,71 €

3 – RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

(hors restes à réaliser)

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013	330 531,48 €
- DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2013	43 913,05 €

TOTAL	286 618,43 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PUJOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Madame Jacqueline DOTTAÏN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	271404,30	-	-	117067,73	271404,30	117067,73
Opérations de l'exercice	323173,46	550664,71	920351,07	1133814,82	1243524,53	1684479,53
TOTAUX	594577,76	550664,71	920351,07	1250882,55	1514928,83	1801547,26
Résultats de clôture	43913,05	-	-	330531,48	-	-
Restes à réaliser	108207,12	2658,00	-	-	108207,12	2658,00
TOTAUX CUMULÉS	152120,17	2658,00	-	-	1623135,95	1804205,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS	149462,17	-	-	330531,48	-	181069,31

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal ;

Après en avoir délibéré, et après que Madame le Maire eut quitté la salle,

*** à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013.**

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et remercie Patrice PUJOL pour la bonne tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2013 (N° 2014-03/1) :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE (N°2014-03/3) :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Sur rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- De pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- D'autoriser Madame le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Questions diverses :

Monsieur MOREAU, 3^{ème} Adjoint, fait le point sur les travaux en cours ou qui sont terminés depuis peu :

- Acoustique du réfectoire de l'école : les travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires de février ; le résultat est très concluant, les enfants sont plus apaisés et le personnel a ressenti la différence.
- Rond point de l'école : les employés ont aménagé le rond point de l'école, le résultat est satisfaisant.
- Rénovation de la statue de Jeanne d'Arc : actuellement, les employés rafraichissent (peinture) la statue de Jeanne d'Arc.

- Travaux d'assainissement rue Joliot Curie : sont en cours

D'autre part, Monsieur Guy MOREAU invite l'ensemble du conseil municipal à venir visiter le clocher de l'église, dont l'escalier a été rénové.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50 et ont signé au registre les membres présents.